

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50

Note Conseil Communautaire du 16 novembre 2020

Le conseil communautaire se réunit ce jour, lundi 16 novembre 2020 afin d'examiner près de 60 dossiers. Parmi ces points, les élus seront appelés à se prononcer notamment sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement, de la participation de la CIVIS au NPNRU du Gol sur Saint-Louis et de l'avis de la CIVIS sur la création de l'outil multi filière. Ces trois projets reflètent l'ambition d'investissement de la CIVIS aussi bien en matière de politique de la ville que d'amélioration du cadre de vie des administrés.

Le Contrat de Progrès : une feuille de route indispensable en matière d'eau et d'assainissement

Compétente depuis janvier 2020, en matière d'eau et d'assainissement, la CIVIS s'engage à répondre aux enjeux environnementaux et sanitaires que requièrent ces nouvelles obligations.



Afin d'accompagner les collectivités, l'État et ses

partenaires ont initié le Plan Eau DOM qui se fixe pour objectif de répondre aux 4 priorités suivantes :



- Renforcer le pilotage des services d'eau et d'assainissement
- Améliorer la gestion des eaux usées
- Rétablir les équilibres financiers
- Mieux intégrer les politiques de l'Eau dans les grands enjeux du territoire (SDAGE, SAR)

Le Plan Eau DOM est un plan de longue durée prévu sur une période de 10 ans avec des périodes de contractualisation de 3 ans (+/- 2 ans) dans le cadre de plusieurs vagues d'appel à candidatures et avec des périodes d'évaluation régulières. Il prévoit ainsi un nouveau mode de contractualisation avec les collectivités compétentes : le Contrat de Progrès.

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50

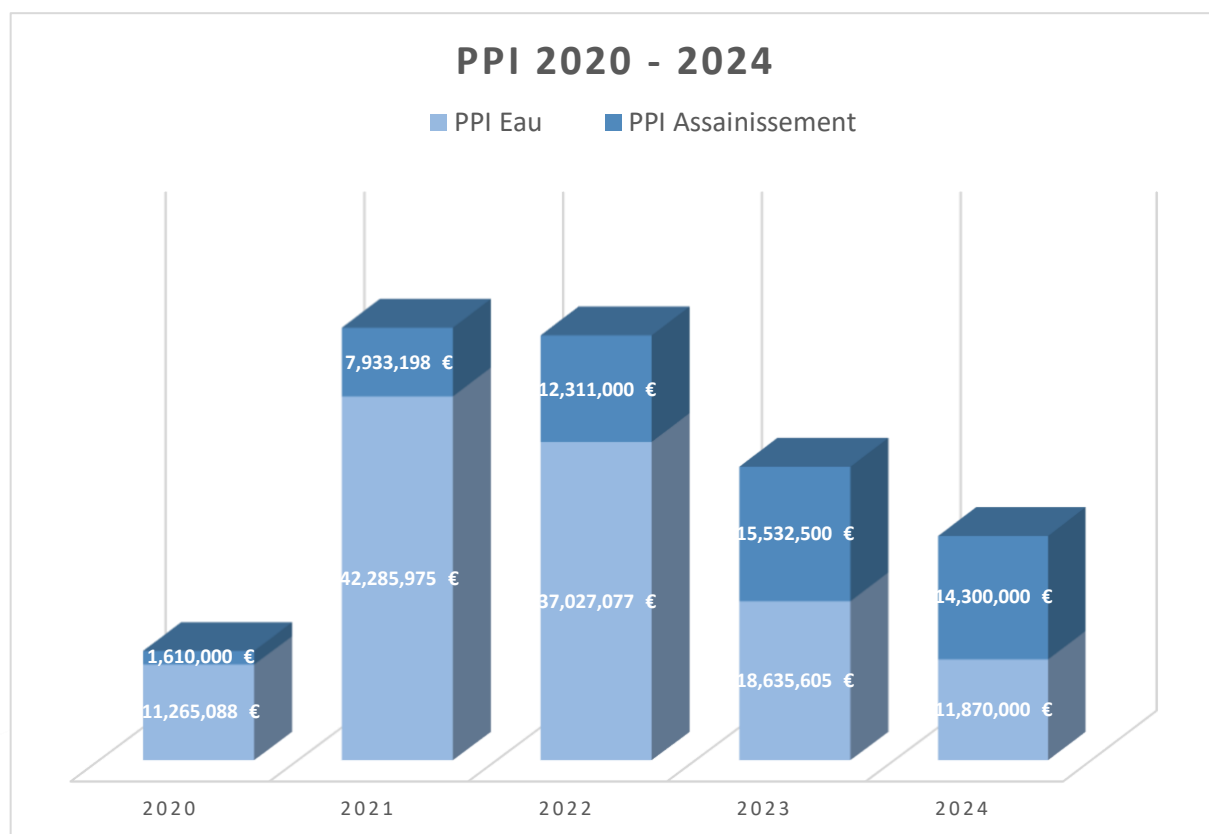
Le Contrat de Progrès : fil conducteur de la politique Eau et Assainissement

Élaboré sur la base d'un diagnostic établi conjointement avec les collectivités, le Contrat de Progrès décline ensuite les principes directeurs du plan à travers les objectifs et les indicateurs de résultats adaptés à chaque territoire.

Le Contrat de Progrès est donc un document qui doit permettre de disposer d'une vision des actions à conduire pour atteindre les objectifs en matière de services d'eau potable et d'assainissement.

Après plusieurs mois d'exercice des compétence eau et assainissement et avec la structuration des directions et des équipes opérationnelles, la CIVIS est désormais en mesure de présenter un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui réponde au Contrat de Progrès.

Le PPI 2020 – 2024 : des investissements ambitieux mais nécessaires



✉ communication@civis.re

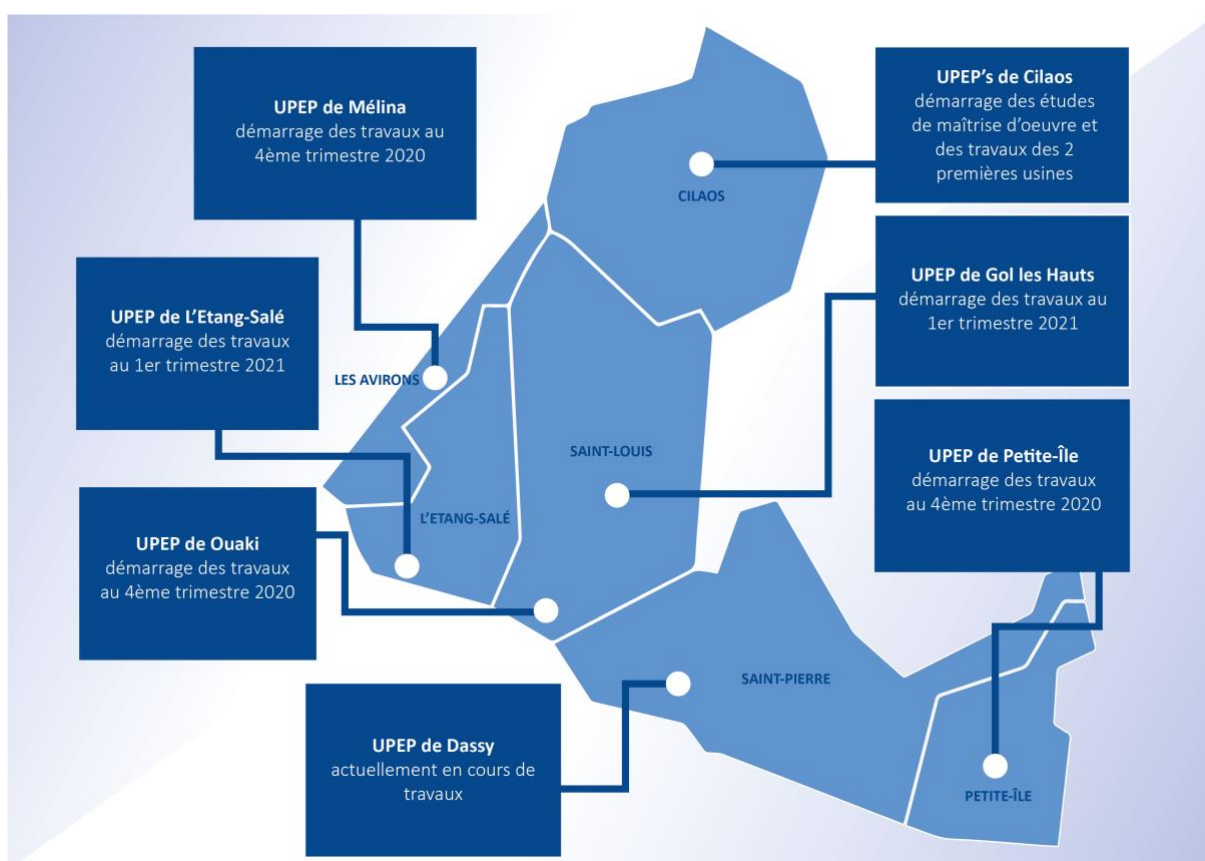
📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50

Un montant total prévisionnel de 172,77 M€ est prévu dont :

- 121,08 M€ pour la partie eau potable,
- 51,69 M€ pour la partie assainissement collectif

Ce PPI se caractérise par de très forts montants pour la partie eau potable liés à la construction des unités de potabilisation. Ces équipements sont répartis comme suit sur le territoire :



S'agissant de la partie relative à l'assainissement, les principaux investissements concernent :

- La réalisation de programme d'extension des réseaux et de modernisation des postes de relevage sur toutes les communes
- La modernisation de la station d'épuration et de la collecte des eaux usées sur la commune de Cilaos
- La modernisation de la station d'épuration de L'Étang-Salé
- Les études relatives à l'extension de la station d'épuration de Saint-Pierre
- Les études relatives à la définition du mode de rejet définitif de la station d'épuration de Saint-Louis
- Le démarrage de la pose des réseaux sur la commune de Petite-Île actuellement totalement en assainissement non collectif

Participation financière de la CIVIS au NPNRU du quartier du Gol de Saint-Louis

Le projet du Gol s'inscrit dans le nouveau programme national de renouvellement urbain de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Il a pour ambition de désenclaver et de redynamiser le quartier du Gol. Des travaux de rénovation importants vont être réalisés sur les infrastructures et les bâtiments existants.

L'objectif visé est une meilleure inscription du quartier dans le tissu existant en valorisant les fondements paysagers (ravine, relief) et patrimoniaux (usine sucrière et vestiges associés) révélateurs de l'identité du site.

Tout au long du projet, la concertation entre professionnels, experts et habitants sera organisée afin que le projet réponde au mieux aux besoins des habitants et usagers d'aujourd'hui et de demain.

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50

Le NPNRU du Gol couvre un périmètre de 200 ha. Environ 5 500 habitants sont concernés par l'amélioration du quartier dans ses différentes dimensions :

- Amélioration du cadre de vie
- Développement de l'habitat
- Développement économique
- Amélioration des transports collectifs
- Un accès facilité
- Construction de nouveaux équipements publics améliorant l'offre de service.



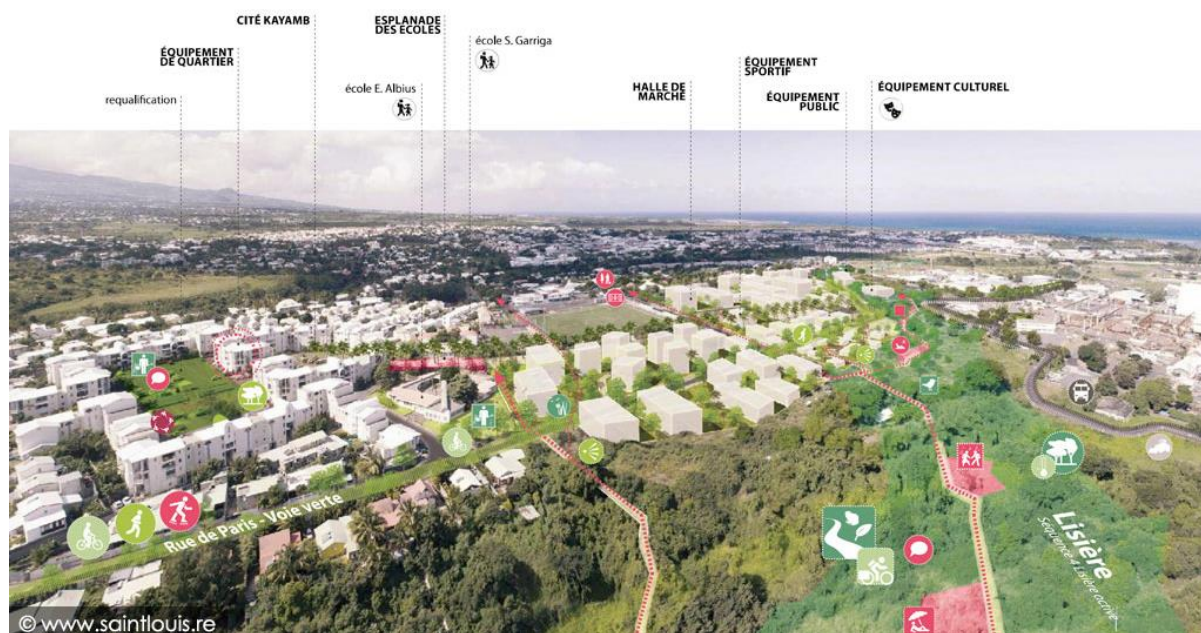
Le plan guide propose ainsi une stratégie d'ensemble rassemblant les figures du quartier et des espaces publics réinvestis dans un quartier requalifié : la grande lisière, les espaces de nature, les espaces de cœur de quartier et les espaces de l'avenue Pasteur, espace public majeur du quartier.

Le projet dans sa globalité représente un investissement de 155 857 823,01 € répartis entre l'ensemble des partenaires. Le NPNRU va générer sur une période de 10 ans d'importants travaux qui vont bénéficier à l'emploi local et à l'insertion d'un public issu des Quartiers Prioritaires de la Ville et à la mobilisation de la concertation citoyenne. Les opérations sur les équipements et les espaces publics, sur le logement, sur le cadre de vie permettront un changement d'image et un gain d'attractivité pour ce quartier.

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50



La participation de la CIVIS à ce projet d'envergure s'inscrivant sur son territoire se décompose de la façon suivante :

- Ingénierie études et conduite de projet de la ville
- Aménagement d'ensemble
- Équipements publics de proximité

Libellé de l'opération	Coût total prévisionnel des opérations	Taux moyen de subvention de la CIVIS	Montant prévisionnel du concours financier de la CIVIS
Ingénierie études et conduite de projet de la ville	2 970 000,00 €	20,08 %	596 300,00 €
Aménagement d'ensemble	49 066 587,37 €	23,57 %	11 563 397,60 €
Équipements publics de proximité	34 618 899,70 €	14,80 %	5 123 155,37 €
TOTAL	86 655 487,07 €	20,00 %	17 282 852,97 €

✉ communication@civis.re

📍 29 route de l'Entre deux
97410 Saint-Pierre

☎ 0692 88 16 50



Par ailleurs, le Gol bénéficiera du prolongement du TCSP depuis le rond-point de l'usine sucrière jusqu'au cœur du quartier.

Les plans d'avenir sont effectivement ambitieux. Le projet propose une programmation de logements neufs avec une restructuration complète de

la cité Kayamb, mais aussi de nouvelles écoles, des espaces publics entièrement réaménagés et surtout une meilleure desserte de ce quartier enclavé.